

Déclaration liminaire du 4 juin 2015

Nous sommes convoqués ce jour pour le lancement d'une concertation sur la santé sécurité au travail dans la Fonction publique.

Nous sommes très interrogatifs, que cette concertation commence alors que certaines actions des différents axes ne sont pas du tout ou à peine mis en place.

Vous écrivez « achèvement de la mise en place généralisée du DU », quel optimisme ! Mais en territoire combien de DU permettent d'identifier les risques professionnels des agents.

Pour nous, nous sommes très loin du compte.

La création de la formation spécialisée du conseil commun de la fonction publique a été finalisée, mais nous attendons toujours des réponses sur le fonctionnement et les objectifs dévolus à cette formation.

Concernant le développement des services de santé, qu'en est-il vraiment ? L'attractivité de la médecine de prévention a-t-elle bénéficié de mesures à la hauteur des enjeux de santé dans la Fonction Publique ? Les membres des équipes pluridisciplinaires, sous quelle hiérarchie seront-ils placés ? Cela nous questionne également.

L'élargissement du champ de compétence des CHS se transformant en CHSCT devait permettre leur transformation en lieu de dialogue social dédié à la prévention de la santé physique et mentale de tous les personnels. Quel bilan de leur mise en place ? Quid des droits et de la formation des mandatés CHSCT.

Les thématiques proposées pour cette nouvelle concertation ainsi que son calendrier ne nous semble pas pouvoir approfondir ces sujets qui nous paraissent fondamentaux.

Mais peut être s'agit-il juste de premières réunions ? Mais quel calendrier exact est-il prévu et quels objectifs ? En effet cette nouvelle concertation doit -elle permettre d'achever la mise en place de l'accord 2009 ? Nous avons besoin de définir un objectif commun avant d'établir un calendrier.

"Ce cycle de concertation reprend un travail initié et interrompu par la Fonction publique, qui avait besoin de clarifier ses objectifs. Nous n'avons pas pour l'instant le sentiment qu'elle l'ait fait."

Le 4^{ème} thème : la pénibilité.

Dans le secteur privé le caractère individuel du compte pénibilité se dégonfle comme un ballon, au profit de référentiels métiers. Cette évolution conforte notre analyse sur la nécessaire reconnaissance collective de la pénibilité, donc statutaire dans la Fonction publique.

Les attaques portées sur la catégorie active en particulier dans la fonction publique hospitalière nous font craindre la mise en extinction de la catégorie active et donc de la reconnaissance de la pénibilité de ces métiers. De plus nous constatons que ces attaques se concentrent sur des métiers majoritairement féminins. Hasard sûrement.

"La CGT est porteuse de propositions précises, et veut avancer réellement sur ce sujet. Les agents d'exploitation des routes se mobilisent aujourd'hui sur cette base. La Fonction publique doit clarifier ses intentions sur la pénibilité."

Le 25 juin, la CGT appelle à la mobilisation, y compris sur la pénibilité dans la Fonction publique et vous demande donc le report de cette date.

Merci de votre écoute.